

Séance publique du 20 octobre 2003

Délibération n° 2003-1461

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 9°

objet : **La Duchère - Grand projet de ville - Aménagement du plateau - Approbation du marché de maîtrise d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 octobre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du projet d'aménagement des espaces extérieurs du plateau de la Duchère, la commission permanente d'appel d'offres a donné un avis favorable et motivé en date du 24 mars 1998 sur le principe de confier des marchés d'études, dits de définition, à plusieurs concepteurs spécialisés, étant précisé que l'un d'entre eux pourrait se voir confier un marché de maîtrise d'œuvre.

Le conseil de Communauté a validé, lors de sa séance du 20 avril 1998, le principe de requalification des espaces extérieurs du Plateau, dans le quartier de la Duchère à Lyon 9°, ainsi que la composition de la commission composée comme un jury chargée d'émettre un avis sur le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

A la suite de cette délibération, des marchés de définition ont été passés avec quatre équipes de maîtrise d'œuvre. Il s'agit de :

- l'Atelier des paysages,
- le groupement Philippe Panerai-Avant-projet Bureau régional d'études et d'aménagement (BREA),
- le groupement Bureau des paysages Alexandre Chemetoff-Concept Ingénierie,
- le groupement Antoine Grumbach et associés-Infrastructure conseil et coordination (ICC).

Une première rémunération forfaitaire de 15 245 € TTC pour chacune des quatre équipes a été validée par délibération du conseil de Communauté en date du 20 avril 1998.

Les propositions résultant de ces marchés ont été soumises, pour avis, le 20 avril 1999 à la commission composée comme un jury. Celle-ci a proposé de retenir l'équipe l'Atelier des paysages dont les propositions répondent parfaitement aux objectifs, et par délibération en date du 25 novembre 1999, le conseil de Communauté a approuvé le choix de la commission composée comme un jury de retenir l'Atelier des paysages-Alain Marguerit et mandaté le président pour négocier le contenu du marché de maîtrise d'œuvre.

L'accord partenarial Etat-collectivités sur le projet urbain Duchère ayant été obtenu le 7 novembre 2002, l'organisation du phasage ayant été précisée, cet aménagement peut être engagé et le marché peut être maintenant passé avec cette équipe.

Ce marché correspondant à un montant de travaux (hors honoraires et hors réseaux) de 15 244 902 € TTC, les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élèveraient donc à un montant de 1 630 000 € TTC.

Pour le financement de ce marché de maîtrise d'œuvre, il serait nécessaire de mobiliser un montant de 1 630 000 € sous la forme d'une individualisation de l'autorisation de programme politique de la ville.

Le grand projet de ville est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements.

Par ailleurs, cette mission sera subventionnée par l'Etat. Pour ce faire, des demandes de subvention seront produites lors du lancement des différentes phases de la mission.

A titre prévisionnel, la subvention de l'Etat pourrait s'élever à 50 % du montant HT de la dépense.

Il est prévu de pouvoir transférer ce marché de maîtrise d'œuvre au titulaire de la convention publique d'aménagement qui sera établie prochainement et qui sera soumise ultérieurement au conseil de Communauté pour validation.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 1er septembre 2003 et du bureau restreint le 22 septembre 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 20 avril 1998 et 25 novembre 1999 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre à passer avec l'Atelier des paysages pour l'aménagement du plateau de la Duchère.

2° - Cette opération, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation partielle de l'autorisation de programme globale politique de la ville pour un montant de 1 630 000 € en dépenses et de 681 437 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

.580 000 € en 2004,
.260 000 € en 2005,
.640 000 € en 2006,
.150 000 € en 2007 ;

- pour les recettes :

.242 475 € en 2004,
.108 695 € en 2005,
.267 558 € en 2006,
. 62 709 € en 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,